

Tribune de l'immigration

Journal CGT du Secteur Migrants
Prix : 11 F. N° 15 - Juillet 1994



Graffiti



- Renault
jette les
travailleurs
- Hervé
s'énervé
- Lyon avec
Abdelhakim
et Mouloud
- Reinier
hors-la-loi
- Elisa est
bien
française

MUTATIONS

Quelle politique pour la ville ?





Dans une période où les exclusions marquent nos sociétés dites modernes, beaucoup s'interrogent.

Cette fin de siècle est marquée d'un paradoxe énorme où jamais la société humaine n'a autant été à même de produire pour répondre à ses besoins et jamais les sentiments d'insatisfaction de misère, de privations n'ont été autant ressentis et exprimés ... !

Ainsi, qu'en est-il des conséquences de mise en concurrence acharnée entre les hommes selon leur race, leur catégorie, leur sexe, leur pays ou continent ...

Notre pratique, notre expérience des luttes nous permettent de situer les responsabilités du système capitaliste.

Mais dans un monde où tout semble aller trop vite, alors que le gigantisme des stratégies des groupes dominants semblent écraser toujours plus les individus, la difficulté à comprendre, le doute peuvent exister voire se développer ...

Avec des problèmes tels : déracinement, barrière de langage, chômage, précarité de l'emploi, difficultés de scolarité, difficultés

Tribune de l'immigration

263, rue de Paris
93516 - Montreuil cedex
Tél. 48 18 81 35

Directeur de la publication :
Jean Bellanger

Responsable de la rédaction :
Gérard Chemouil

Responsable de la diffusion :
Henri Lesage

Conception, réalisation : AETIC

Rédaction graphique :
Jacques Vermeersch

Impression : Amalgames

ISSN : 0980.028



S O M M A I R E

Edito2-3

DOSSIER

- La CGT dans les quartiers sensibles4

- Contrats de ville :
et les moyens ?8

- Sevran : mutations
d'une ville9

- Les zones d'éducation
prioritaires10

Vie syndicale

- Accord indigeste :
Hervé s'énervé12

- CIP lyonnais : solidarité français-
immigrés renforcée13

de logement, une jeunesse exclue, comment se situer pour dépasser la fatalité et le renoncement ?

Pour nous replacer à l'initiative, encore faut-il pouvoir analyser, dénoncer les méfaits de cette société inhumaine.

N'est-ce pas là le rôle premier de force collective qu'est le syndicat ?

Pour lutter contre les méfaits de cette société capitaliste en folie, il s'agit de recréer les conditions

d'un large engagement des salariés dans l'action collective. L'exigence nous est posée de travailler au quotidien.

En agissant pour défendre l'emploi, gagner à des salaires et des ressources décentes, en le faisant avec tous les salariés, leurs familles, toutes les personnes concernées, sur ces domaines et en bien d'autres,

Fraternité et solidarité en tous lieux et à tout moment !

concernant tous les aspects de la vie au travail. Nous sommes bien sur des notions fortes de Fraternité et de Solidarité vraies qui sont au coeur des raisons d'être du syndicalisme, de notre syndicalisme CGT.

Avec nos luttes et avec un événement récent tel le gigantesque bouleversement qui vient de s'opérer en quelques semaines en Afrique du Sud avec la victoire de la démocratie, n'y a-t-il pas de fortes raisons d'espoir...!

Ces combats menés, cette étape franchie, cela ne s'est-il pas au fond gagné sur des idées essentielles telles : fraternité, solidarité, liberté, justice.

Ces images de joie et de fête à l'autre bout d'un continent, frappé de misère et de violence, sont éléments de notre patrimoine de l'humanité. Surtout, elles sont Arc-en-ciel d'espoir et appellent à s'engager encore plus dans ces combats.

Maurice Lamoot
Secrétaire de la CGT



- Temps fort :
Journée internationale
de lutte contre le racisme14-15
- Interculturalistes en
Haute-Garonne15
- Journée de travail
fructueuse à Castres16
- Renault : 132 dressés
contre l'injustice17
- Nice : l'entreprise Reinier
hors-la-loi18

Solidarité internationale

- Urgence pour l'Algérie19-20
- Ex Yougoslavie :
un rôle à tenir21-22

Juridique

- Elisa est bien française23



Candille

la ville

POINTS DE VUE

La Cgt dans les quartiers «sensibles»

«Les quartiers prioritaires»

Pour mettre en oeuvre «la politique de la ville», les Pouvoirs publics ont mis en place plu-

Quatre mots retiennent l'attention et reviennent sans cesse : logement, chômage, immigration, jeunesse.

sieurs types de contrat : le Développement Social des Quartiers (DSQ), le Développement Social Urbain (DSU), les «Conventions de Quar-

tier» puis les contrats d'agglomération en 1985.

En 1989, le FAS s'impliquait déjà dans des Conventions pour l'intégration des communautés issues de l'immigration.

«Les quartiers prioritaires» désignent des quartiers pour lesquels de telles conventions ont été signées en 1990, au moment du recensement général de la population.

Ces mesures s'appliquent à un peu plus de cinq cents quartiers, soit près de trois millions d'habitants.

Plus de 60 % des quartiers prioritaires appartiennent à des agglomérations dépassant cent mille habitants.

Quelles sont les caractéristiques de ces quartiers. Quatre mots retiennent l'attention et reviennent sans cesse : logement - chômage - immigration - jeunesse.

A titre indicatif, on pourra se référer à quelques tableaux statistiques fournis par l'INSEE, montrant le pourcentage de chômage, de jeunes et d'étrangers selon les régions (voir tableau ci-contre).

Nous nous attacherons davantage à analyser les situations à partir de dossiers transmis :

1° d'une part par quelques régions (où les contrats de ville ont été présentés en CRIPI pour information et avis) ;

2° d'autre part, par les Unions départementales ou Unions locales CGT.

Le rôle des UL CGT, dans une telle situation, paraît évident même s'il n'est pas aisé d'être suffisamment disponible pour répondre aux sollicitations qu'implique nécessairement une telle observation.

Les Camarades interrogés ont bien conscience du rôle que la CGT devrait jouer. Nous les remercions d'avoir pris sur leur temps pour nous aider à préciser quelle était la place de la CGT.



Jean Bellanger

Secrétaire du Secteur migrants

Merci aux Camarades des Unions locales de Vénissieux, Vaulx-en-Velin, Chambéry, Saint-Denis, Marseille la Cayole qui ont bien voulu participer, même indirectement à la rédaction de cet article.



■ Diversité des situations régionales

Régions	Taux de chômage ⁽¹⁾		Proportion étrangères		Proportions des moins de 20 ans	
	Région	quartiers	Région	quartiers	Région	quartiers
France métropolitaine	10,8	19,7	6,3	18,3	26,5	32,9
Alsace	7,2	15,8	7,8	23,6	26,4	32,9
Aquitaine	11,9	24,1	4,1	18,1	24,0	29,7
Auvergne	11,3	16,2	4,0	12,1	24,1	28,5
Basse-Normandie	10,7	21,1	1,6	9,0	28,0	33,6
Bourgogne	10,3	21,5	5,1	25,6	25,7	36,4
Bretagne	10,7	21,1	0,9	9,4	26,7	30,8
Centre	9,5	19,6	5,0	25,5	26,3	35,1
Champagne-Ardenne	11,2	20,0	4,8	14,5	28,1	33,7
Corse	14,9	20,5	9,9	8,1	23,3	25,9
Franche-Comté	9,1	19,5	6,3	33,2	27,8	38,2
Haute-Normandie	12,5	21,5	3,3	11,8	29,0	34,4
Ile-de-France	8,5	14,4	12,9	24,8	26,1	35,3
Languedoc-Roussillon	15,7	28,0	6,3	15,3	23,9	28,5
Limousin	9,9	15,2	2,9	13,0	21,4	35,4
Lorraine	11,2	19,1	6,6	21,4	27,6	33,6
Midi-Pyrénées	10,8	23,2	4,3	21,3	23,1	30,5
Nord-Pas-de-Calais	15,0	25,3	4,2	11,7	30,7	34,6
Pays de la Loire	10,2	21,9	1,4	10,1	28,7	32,2
Picardie	11,7	20,4	4,2	14,6	29,5	35,8
Poitou-Charentes	11,7	22,8	1,6	7,4	25,1	29,1
Prov.-Alpes-Cte d'Az	14,5	23,9	7,0	16,2	24,1	25,8
Rhône-Alpes	8,9	16,7	7,9	22,3	27,1	33,7

(1) Chômage au sens du recensement de la population de 1990, cf. pour comprendre ces résultats. Source : Recensement de la population de 1990, Insee.

QUELQUES EXEMPLES DE «CONTRATS DE VILLE»

■ I - Bobigny : Toute la population de la ville est concernée.

Sur quels critères sont établis les contrats de ville ?

La Ville de Bobigny (44 681 habitants), avant de définir quelques objectifs, rappelle les sept facteurs socio-démographiques choisis par l'Etat pour déterminer les sites «contrat de ville» :

- 1°- Taux de chômage de la population ;
- 2°- Taux de chômage des jeunes ;
- 3°- Taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans ;
- 4°- Précarité de l'emploi ;
- 5°- Revenus de la population ;
- 6°- Population étrangère ;
- 7°- Echec scolaire.

«Tous ces facteurs peuvent s'appliquer à l'ensemble de la population de la ville, précisent les élus, et pas seulement sur tel ou tel quartier plus défavorisé.»

Le chômage est de 18 % et en progression de 4 % sur le recensement de mars 1990.

27 % des moins de 25 ans sont au chômage ;

30 % des moins de 25 ans ont un emploi précaire ;

Les immigrés sont 18,1 %.

Le retard scolaire est de 64,7 %. Il atteint jusqu'à 72 % en terminale.

Logement - Cadre de vie : Si la ville est touchée dans son ensemble, un effort particulier est effectué dans un quartier où 1 506 logements ont été réhabilités et l'environnement réaménagé avec un terrain de foot.

■ II - La Courneuve, Vénissieux : des situations analogues.

La ville de La Courneuve : 34 000 habitants connaît le plus grand nombre de ménages allocataires du RMI du département de Seine Saint-Denis.

La population est jeune : 31 % ont moins de 20 ans (25 % ont moins de 20 ans en Ile-de-France).

La population étrangère est en hausse sensible : 1 habitant sur 4 est de nationalité étrangère. Selon les «élus», le grand ensemble des 4 000 infléchit très fortement l'ensemble de la politique municipale. En effet, 30 % des Courneuvien y habitent. C'est 39 % du parc de logements de la ville et près de 60 % du patrimoine social de la Courneuve (accueil, maison de quartier, centre social...).

A Vénissieux 60 477 habitants. La ZUP des Minguettes regroupe quelques 22 500 habitants, soit 37 % de la population. Comme aux 4 000 de La Courneuve la population est jeune. 38,9 % ont moins de 24 ans. Le chômage touche 28,5 % des moins de 25 ans. Il est en augmentation de 12 %. 60 % du parc logements de la ville sont situés aux Minguettes. «Beaucoup de jeunes couples demandent à être relogés. La ville ne peut satisfaire, à elle seule, tous ces souhaits».

A Vaulx-en-Velin : 45 000 habitants. Le chômage atteint 4 500 personnes.

■ III - Une politique contre les exclusions.

A Saint-Denis : 90 806 habitants. On retrouve les caractéristiques décrites dans les villes précédentes.

Jeunesse : 46 % de la popula-

tion a moins de 30 ans, (27,5 % moins de 20 ans). Le chômage des jeunes atteint des proportions identiques : 22 % parmi les 15 - 25 ans et 23 % sont en situation de précarité.

Aussi, l'objet du contrat signé en 1994 pour une période de 4 ans porte-t-il sur les «luttres contre les phénomènes d'exclusion sociale et urbaine» :

- Action d'animation et de prévention dans les quartiers ;
- Action Santé toxico-sida ;
- Intégration du grand stade de la ville ;
- Habitat et amélioration du cadre de vie ;
- Insertion sociale - alphabétisation - formation.

Là encore la ville, le département ne suffiront pas. C'est l'ensemble de la politique sociale qu'il faut changer.

■ IV - Comment se situe la CGT face à ces contrats de ville ?

- Manque d'informations :

La plupart des Unions locales, des Unions départementales ignorent tout de ces contrats mais sont à la recherche d'informations éventuelles.

Les contrats de ville sont l'aboutissement d'un travail de recherche et d'une analyse sociologique sérieuse qui mérite d'être connue pour connaître le terrain (Cf. annexe PACA).



- Manque de participation à l'élaboration du contrat et à son suivi :

Plus de 20 contrats ont été élaborés en Région Provence Côte d'Azur. A notre connaissance, aucune structure de la CGT n'a pu donner son avis dans l'élaboration, malgré leur demande comme le rappelle l'Union départementale des Alpes Maritimes (Cf. annexe PACA).

- Présence active :

Là où la collaboration est possible comme le signale Guy Fernandez de l'UL de Vénissieux, la CGT

Là où la collaboration est possible comme le signale Guy Fernandez de l'UL de Vénissieux, la CGT est présente au Conseil d'Administration de la mission locale

est présente au Conseil d'Administration de la mission locale, «nous sommes associés aux réflexions et décisions de la politique municipale de la ville».

En 1981 - 1983, ce que l'on a appelé les étés chauds avec leur cortège de désespérance, de misère, d'actes de délin-

quance et de vandalisme ont pour origine principale le cumul d'une crise économique, sociale et urbaine. Nous ne pouvons être indifférents souligne Guy Fernandez.

Paul Duffour et Bruno de Sauvè de l'Union locale de Vaulx-en-Velin précisent que la désindustrialisation a été de paire avec «l'abandon» de certaines populations cumulant des handicaps, notamment pour les jeunes.

William Rivière de l'Union locale de Saint-Denis souhaite en connaître plus sur le contrat d'insertion. Son syndicat, par l'intermédiaire des gardiens de l'OPHLM sont en contact habituel avec la population. La rénovation du quartier des Francs-Moisins, dit-il, son équipement sportif, son lycée peuvent éviter le «désenclavement» de ce quartier qui sera à proximité du grand stade si les voies de communication annoncées se réalisent.

En guise de conclusion :

LES APPROCHES DU «CONTRAT DE VILLE»

Trois approches sont possibles pour saisir la situation de la ville.

- Analyse sociologique et description à partir des données statistiques fournies par les services en contact avec la population étudiée.

- Analyse politique par les Elus qui s'appuient sur ces données et leur propre observation pour coordonner tous les efforts entrepris par la ville avec cohérence en y associant parfois tous les acteurs du terrain.

- Participation plus ou moins

consciente et active de la population, des associations, du syndicat, des enseignants, des acteurs de l'insertion.

C'est là qu'interviennent les réflexions pertinentes de nos camarades des Unions locales. Ils ont une connaissance du terrain, connaissance des difficultés des cités et surtout connaissance de ces causes. Ils ne rejettent pas tout ce qui est proposé, ils le situent dans une réflexion plus vaste où l'homme et ses droits sont au centre du débat. ■

Tableau ci-contre :
Région PACA - XI^e Plan 1994/1998

Plus de 20 contrats de ville en préparation parmi lesquels : Marseille, Toulon, Nice, La Seyne-sur-Mer, La Ciotat, Orange, Carpentras, Apt, Tarascon, Salon-de-Provence, Port Saint-Louis, Port de Bouc, Miramas, Arles, Aix-en-Provence.

Une fiche par ville résume les caractéristiques générales et précise la place qu'y tient l'immigration, exemple : tableau sur Marseille.

■ Région PACA XI^e plan 1994-1998 Mai 1994

Contrat de ville de Marseille

Nombre d'habitants ville de Marseille : 800 309

Nombre d'habitants PACA : 4 259 643

Données brutes selon des indicateurs démographiques, économiques et sociaux (Nbre d'associations financées par le FAS).*

Indicateurs démographiques	Marseille	Total PACA
Nbre d'étrangers	55 480	299 322
Nbre d'étrangers hors CEE	46 393	204 026
Primo arrivants	424	3 367
Nbre d'immigrés	98 973	438 909
Nbre de femmes immigrées	50 128	219 116
Nbre de jeunes immigrés	9 118	39 799
Nbre d'immigrés âgés	29 767	125 167

Indicateurs économiques	Marseille	Total PACA
Nbre de chômeurs étrangers	8 760	31 216
Nbre de chômeurs étrangers hors CEE	8 000	25 539
Nbre de chômeurs immigrés	12 715	41 325

Indicateurs sociaux	Marseille	Total PACA
Nbre de bénéficiaires de RMI	19 042	62 235
Nbre d'habitants DSU X Plan	208 380	408 362
Nbre de chefs de familles étrangers	21 326	111 136
Nbre de ménages logés en HLM (location)	51 585	187 024
Nbre de ménages logés en logt inconfort.	27 658	21 524
Nbre de lits foyers	2 385	12 400

Extra indicateur	Marseille	Total PACA
Nbre d'associations FAS	190	580

* Indicateurs démographiques, économiques et sociaux rapportés à la population totale de la Ville de Marseille.

Indicateurs démographiques	% Marseille	% PACA
Nbre d'étrangers	6,93	7,03
Nbre d'étrangers hors CEE	5,80	4,79
Primo arrivants	0,05	0,08
Nbre d'immigrés	12,37	10,30
Nbre de femmes immigrées	6,26	5,14
Nbre de jeunes immigrés	1,14	0,93
Nbre d'immigrés âgés	3,72	2,94

* INSEE (90), DDASS (92), DRASS (92), FAS (93).

LES CONTRATS DE VILLE ET LES MOYENS ?

La presse se fait écho, ces derniers jours, avec insistance, du fait que de plus en plus de Maires signent des contrats de ville avec l'Etat.

Ainsi, 185 quartiers vont faire l'objet de soins particuliers de la part des élus locaux comme des services de l'Etat qui les avaient abandonnés ou avaient refusé, depuis leur création, le financement ou l'installation des équipements sociaux nécessaires au développement d'une vie sociale. Le rapport sur la politique de la ville, publié en 1993, recensait trois millions de personnes, soit 7 % de la population urbaine, vivant dans cinq cents quartiers où se creuse l'écart avec le reste du pays. Il faut savoir que la population urbaine est passée de 73,4 % à 74 % entre le recensement de 82 et celui de 90, soit un taux de croissance par rapport à 1946 de + 96,3 %.

Il aura fallu attendre les événements qui ont secoué les villes de banlieues au début des années 80 pour que les pouvoirs publics essaient de trouver des solutions à ce qui est devenu le mal des banlieues.

Il faut bien convenir que ces solutions n'ont pas empêché que ces quartiers soient devenus, au cours des années et au fur et à mesure que la crise économique s'aggravait, des lieux où se sont cristallisés toutes les exclusions, le chômage, la mal vie.

Les contrats de ville sont donc le dernier dispositif créé pour régler le problème des quartiers, hier en DSQ (développement social des quartiers) et au-delà celui des villes qui les accueillent.

Pour être signés, ils doivent obéir à des règles de concertation et de contenu : permettre à l'Etat de faire revenir sur les quartiers les fonctionnaires les plus qualifiés et, nouveauté, se préoccuper également du développement des emplois, certes de proximité ; analyser et porter une réponse aux questions de santé ; prévenir la

délinquance et surtout poursuivre la réhabilitation des logements ; pour terminer, rechercher toutes les actions qui peuvent faciliter les expressions collectives ou individuelles ainsi que l'association des habitants à la politique suivie.

La politique de la ville définie par l'Etat a donc été dotée d'un budget de 9 milliards et demi de francs pour la durée du XIe plan, auxquels le gouvernement vient de rajouter 5 milliards issus du plan de relance (argent des privatisations), s'y ajoutent également 2,8 milliards de prêts financés par la Caisse des Dépôts et Consignations sur la période 94/95, sans oublier les 500 millions de francs du FAS (Fonds d'Action Sociale pour les immigrés) pour la période des 5 ans.

Au-delà du discours, la réalité est tout autre. Tout d'abord, les collectivités territoriales sont asphyxiées par le manque de moyens financiers dû à la baisse du potentiel fiscal, les transferts de charges nouvelles, le désengagement de l'Etat et les besoins sans cesse croissants d'une population de plus en plus touchée par la crise, l'exclusion sociale et le nombre croissant des sans-abris. 31 Maires de la région parisienne ont critiqué la faiblesse des crédits prévus.

Les contrats que nous avons pu consulter nous confirment dans

Comment des villes vont-elles pouvoir financer de telles politiques quand la participation de l'Etat est souvent inférieure aux besoins constatés par les réunions de concertation avec la population ?

notre interrogation. Comment des villes vont-elles pouvoir financer de telles politiques quand la participation de l'Etat est souvent inférieure aux besoins constatés par les réunions de concertation avec la population ? Autre question

importante, c'est celle du rôle du FAS dans le financement des actions d'insertion des populations immigrées et au-delà. En effet, celui-ci doit financer ces actions en cofinancement. Comment le mouvement associatif va-t-il pouvoir trouver ce complément quand nous connaissons les difficultés qu'il a déjà pour se faire financer par le FAS lui-même ? Dossiers de financement complexes, retard dans le versement des subventions, tracasseries diverses.

La CGT se doit d'être présente lors de la définition des contrats de ville et des politiques d'urbanisme qui les sous-tendent, au plan des localités, des départements, vis-à-vis des municipalités, organismes paritaires, pouvoirs publics. Nous avons à développer et à travailler à une expression mieux maîtrisée et plus coordonnée (Le Peuple du 14 avril 1994). Les enjeux du logement et du cadre de vie sont d'une dimension sans précédent, il serait une erreur de s'en désintéresser.



José Pinto
Collectif
migrants

SEVRAN

MUTATIONS D'UNE VILLE

Sevran, ville de la région parisienne, compte aujourd'hui 50 000 habitants. Depuis les années vingt, cet ancien village s'est structuré, a vécu et grandi autour de deux entreprises, l'une Kodak du secteur de la photo qui a fait connaître Sevrans, l'autre la Westinghouse du secteur de la métallurgie. Dans ces conditions, l'emploi industriel représentait 80 % des emplois de la ville.

Dans les années soixante, ont été construites à la hâte trois grandes cités à la périphérie de la ville ainsi que trois foyers pour les travailleurs immigrés. Dans cette

Au delà des chiffres, il y a les réalités quotidiennes douloureuses qui ne touchent plus seulement les cités

recomposition sociale, les travailleurs immigrés et leur famille issus de dix-huit nationalités représentent environ le quart de la population.

Le déséquilibre emploi/habitat était devenu insupportable, transformant les cités en

villes dortoirs. Il y avait 5 500 emplois existant sur la ville contre 17 000 salariés résidents. La précipitation de la crise du capitalisme, son ampleur, les réponses structurantes que tentent d'y apporter les représentants du pouvoir et le patronat, les besoins nouveaux insatisfaits qui émergent de cette situation ainsi que celle des mutations technologiques plongent la ville et tous ses habitants dans de grandes difficultés que tout le monde connaît et qui ne font pas forcément la une de l'actualité médiatique des banlieues. Si la quantité des emplois n'a pas varié, leur nature s'est complètement modifiée. L'emploi industriel représenté a quasiment disparu et a entraîné la dispersion des salariés qualifiés dans la grande périphérie en Seine-et-Marne et dans le Val-d'Oise. Les emplois de service comme l'hôpital, le centre commercial, etc. ont suivi l'évolution de la population sans pour autant satisfaire la totalité de leurs besoins. Le chômage touche 4 000 Sevransais. L'évolution de l'emploi se fait sur la base de la transformation du contrat de travail : augmentation très importante du travail précaire et de la sous-rémunération.

Le patronat et le Préfet, agissant pour le gouvernement, ont une responsabilité écrasante dans cette restructuration de la ville, d'autant plus que le patronat a bénéficié et continue d'avoir des allègements et des cadeaux de toutes sortes payés par nos impôts.

Au delà des chiffres, il y a les réalités quotidiennes douloureuses qui ne touchent plus seulement les cités. Les saisies et les expulsions ne cessent de croître, elles touchent les locataires. (Un exemple : sous couvert de rénovation d'immeubles revendiquée depuis de nombreuses années, la SEMA-ROISE, l'une des Sociétés d'HLM, augmente de plus de 26 % les loyers en un an). Les médecins et les enseignants constatent que la

population se nourrit et se soigne moins.

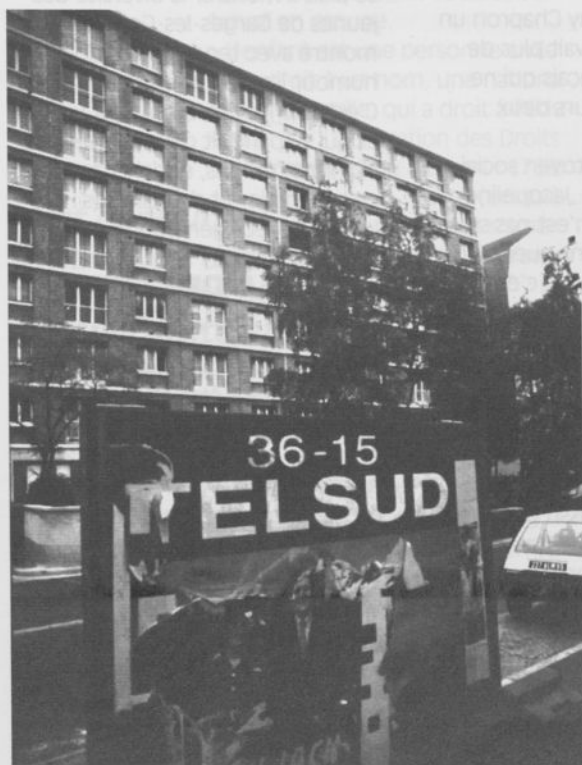
Le budget de la commune comme celui des salariés est très agressé ; les dotations ont été réduites de 4,4 millions ; 4,2 millions ont été prélevés autoritairement pour payer à la place de l'Etat des dépenses qui ne relèvent pas de la compétence communale. La disparition de l'emploi industriel affecte le budget de plusieurs millions. On pourrait égrainer longtemps les conséquences d'une telle situation et ce que cela peut engendrer dans les comportements : repli sur soi, racisme, etc.

ETRE AU PLUS PRES DES SALARIÉS

Dans ces conditions, pour les sections syndicales, l'union locale CGT, plus que jamais la tenue du cahier revendicatif doit être leur activité principale avec une préoccupation : être au plus près des salariés, sur les salaires, les classifications, la formation professionnelle, les conditions de travail, etc., avec les prolongements que cela implique dans les conditions de vie, les solidarités nouvelles et les convergences que cela suppose, ce qui est le cas pour la protection sociale, l'utilité du service public et les luttes concrètes qu'elles engendrent avec les travailleurs de la SNCF, la RATP, pour l'aménagement de la gare, les horaires réguliers, la qualité et la gratuité des transports, l'EDF pour l'arrêt des coupures de courant, l'Education nationale contre des fermetures de classes, les salariés territoriaux pour une réforme de la fiscalité, la renégociation des taux d'emprunt de la Commune au même taux qu'Eurodisney, 6 % au lieu de 10 %, etc.



Yves Pellegrino
Secrétaire Général
de l'UL de Sevrans



LES ZONES D'EDUCATION PRIORITAIRE

Quand on parle de contrat de ville, de politique de la ville, on pense tout de suite aux quartiers dits «sensibles», aux difficultés rencontrées par les populations qui y vivent, aux révoltes des jeunes.... Divers solutions et remèdes sont proposés que l'on appelle des «facteurs d'intégration».

L'Ecole, facteur d'insertion et d'intégration :

L'enseignement, l'école est un de ces facteurs clés que l'on a trop souvent négligé.

Les Zones d'Education Prioritaire n'ont pas toujours été à la hauteur des espérances, comme le soulignait la CGT dans la Tribune de l'Immigration de janvier-février 1994 : «tous les moyens considérables qu'exigeait la lutte contre l'échec scolaire n'ont pas été suffisamment donnés, tant au niveau des enseignants, des postes spécialisés à créer, des formations spécifiques à assurer que des locaux et moyens matériels nécessaires trop souvent à la charge des seules municipalités

Comme l'affirme la loi d'orientation du 10 juillet 1989, l'école a un rôle indispensable que la CGT se plaît à souligner. Dès la petite enfance, l'école est le lieu de rencontre des parents, des enseignants et de l'institution scolaire. Les parents deviennent acteurs non plus de fait mais de droit. Toute circulaire officielle depuis la loi d'orientation de 1989 s'y réfère. Il n'est pas rare que les parents disent : «je m'intéresse de plus près aux travaux d'école des enfants, avant je disais : laisse-moi tranquille, je n'ai pas le temps. Maintenant, je regarde et j'encourage». Les mamans du quartier des Mureaux dans les Yvelines disent : «on est plus ouvertes maintenant» (1)

L'école peut être une passerelle dans l'incommunicabilité de l'environnement urbain :

La pauvreté dans les cités se manifeste par la précarité mais également par de graves ruptures dans

les relations humaines, rupture avec les parents, rupture au sein de la famille, rupture dans le tissu relationnel, social, professionnel. Les repères se perdent et le lien social est à recréer. L'école doit tenir compte de cette dégradation dans les rapports humains et servir

de passerelle avec le milieu associatif, les élus locaux, le syndicat.

L'enfant dans les quartiers «sensibles» comme l'adolescent est l'élément le plus visible d'une situation difficile. Les destructions familiales accentuent le phénomène dans certains

L'enfant dans les quartiers «sensibles» comme l'adolescent est l'élément le plus visible d'une situation difficile. Les destructions familiales accentuent le phénomène dans certains quartiers connus pour abriter à peu près 15 % de familles monoparentales.

quartiers connus pour abriter à peu près 15 % de familles monoparentales. «Nous nous sommes aperçus» précise Guy Chapron un urbaniste, «qu'il y avait plus de 30 % d'enfants français qui ne vivaient pas avec leurs deux parents» (2)

Citoyen scolaire - citoyen social : «Etre citoyen» selon Jacqueline Costa-Lascaux, «ce n'est pas seulement être inclus dans quelque chose, c'est construire, c'est se construire une identité dès le plus jeune âge».

AU-DELÀ DE L'HÉRITAGE...

Certes, l'enfant est issu d'un héritage familial qui le marque et l'imprègne. Il est Français, Arabe, fils d'ouvrier, chômeur, il est chrétien, musulman ou ...

L'école l'accueille avec cet héritage et l'image du début de sa scolarité peut lui coller à la peau sans qu'il puisse s'en défaire.

...LA RICHESSE DE LA DIVERSITÉ

Et pourtant «tous les travaux le montrent, les enfants qui vivent, dès leur plus jeune âge, dans des milieux pluriculturels ont une faculté d'adaptation beaucoup plus grande, il faut en être conscients. Ce que l'enfant est en train de construire va s'avérer très différent de ce que sa mère, ses parents ou ses frères et sœurs lui auront transmis» (3)

La CGT partage ce point de vue. Le respect de la culture d'origine ne doit pas être un ghetto, c'est un point d'appui culturel qui structure l'individu et loin de l'enfermer lui permet de s'ouvrir à d'autres cultures, à d'autres hommes, d'autres citoyens, il se personnalise.

L'insertion ou l'intégration se situe à l'opposé de l'assimilation ou du communautarisme. L'école et la famille sont partenaires pour permettre à l'enfant l'acquisition de la citoyenneté.

Dans «Hexagone» Malik Chibanne se plaît à montrer la diversité des jeunes de Garges-les-Gonesse. Il en montre avec tendresse, lucidité et humour les défauts et les qualités. C'est une jeunesse qui veut vivre et qui s'épanouit dans la diversité, citoyens français, enrichis de leur culture d'hier et de celle des jeunes de leur génération.

AU-DELÀ DES ÉCHECS ET DES HEURTS....

C'est dans une dynamique dialectique qu'il faut être attentifs à la spécificité et rejoindre le droit commun «pour aider le neuf à naître». Les cités peuvent être un excellent point d'appui plutôt qu'un repoussoir et un lieu d'exclusion. Elles peuvent être le lieu d'un bouillonnement vital, de réseau de solidarité, de mise en pratique de citoyenneté.

Le rôle de l'éducation : Certes l'école peut être le lieu de l'éducation civique mais pas au



Azenstarck

sens ancien des cours magistraux.

- L'enfant, le jeune doit s'exercer à l'école au métier intellectuel avec la rigueur des horaires, des tâches imposées, des règles sociales du travail en groupe.

- L'enfant est une personne civile qui a droit à un nom, une nationalité, une famille, qui a droit à l'éducation (cf. : Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen - 1789)

qui se conquièrent et s'améliorent à travers la lutte (cf. : les CIP).

- Lycéen, il peut être reconnu comme sujet et acteur du projet

scolaire. Il peut participer à la vie de l'établissement.

La formation et l'éducation à la citoyenneté par l'école ne suffiront pas pour contrecarrer les effets des fractures sociales causées par le chômage et la dégradation socio-économique.

L'école ne peut être seule éducatrice à la citoyenneté. Parents d'élèves, élus, associations, syndi-

cats doivent agir ensemble et en cohérence pour favoriser l'émergence de projets d'éducation du citoyen dans chaque projet d'établissement et bien au-delà dans l'organisation politique de la cité, au sens large et étymologique du terme.

Jean BELLANGER

Secrétaire du Secteur migrants

C'est dans une dynamique dialectique qu'il faut être attentifs à la spécificité et rejoindre le droit commun

ACCORD INDIGESTE

Hervé s'énervé

Serait-il un crime de lèse majesté de lutter pour améliorer son sort ?

A en croire la direction de l'Entreprise Hervé qui vient de licencier 38 salariés dont 6 délégués CGT, parce qu'ils ont mené une lutte revendicative de haut niveau, à plusieurs titres :

Qu'il s'agisse de la préparation ou des consultations sur tous les chantiers (28 au total) :

Les salariés ont ensemble élaboré le cahier des revendications et défini le jour où ils devraient arrêter le travail.

Qu'il s'agisse de la conduite :

Chaque jour les élus circulaient sur le maximum de chantiers afin d'informer, d'écouter et de prendre les décisions avec les salariés.

Qu'il s'agisse de la durée :

Du 23 mars au 20 avril, du jamais vu dans l'entreprise Hervé où la direction a toujours tout mis en oeuvre pour avoir des syndicats dociles.

Une direction qui pense pouvoir utiliser le paternalisme comme elle l'a déjà fait en 1986 et 1993, voyant les chantiers arrêtés, elle avait promis de négocier sérieusement mais aussitôt le travail repris, la direction n'a répondu à aucune revendication, ayant même le culot de dire aux délégués CGT : «vous avez perdu la bataille».

En 1994, la direction pense pouvoir faire la même chose mais elle s'est heurtée à la détermination et à la combativité des salariés qui, avec le syndicat CGT, avaient décidé démocratiquement de dire haut, fort et de façon déterminée, qu'ils en avaient assez des promesses non tenues et de la dégradation des conditions de vie et de travail : ça suffit !

Du 23 mars au 20 avril, les 400 salariés en lutte (90 % des effectifs chantier) ont fait preuve de responsabilité et de sang froid pour faire face aux multiples et diverses provocations mises en oeuvre par la direction, dans l'espoir de faire

reprendre le travail sans négocier sérieusement.

Trois repères : Paris - Versailles - Bobigny pour obtenir l'expulsion des grévistes.

Des vigiles avec des chiens : pour

empêcher les grévistes d'entrer sur les chantiers.

Le recours à des intérimaires et des sous-traitants ou encore à des gens de l'encadrement pour remplacer les grévistes.

Pour une Société où sur 550 salariés plus de 400 sont des immigrés, une

direction qui rajoute à l'irresponsabilité la provocation et ose dire au délégué syndical Kacete Mahmoud

Ils avaient décidé démocratiquement de dire haut, fort et de façon déterminée, qu'ils en avaient assez des promesses non tenues et de la dégradation des conditions de vie et de travail

ou dit à la direction qu'il fallait ouvrir un véritable dialogue social. Illusion !

La seule fois que le médiateur a rencontré le syndicat CGT avec une délégation de salariés grévistes, ce fut pour leur faire part d'un plan qu'il avait mis au point avec la direction, à savoir :

1° - Reprise du travail comme préalable à toutes négociations.

2° - Si le travail reprend, la direction est prête à discuter des revendications mais elle veut discuter avant tout des points n° 6 et 7, à savoir :

Un plan de licenciement que la direction veut faire au plus vite.

Les salariés consultés ont bien entendu refusé une telle proposition, puis ont posé une question intéressante :

Est-ce bien là le rôle d'un médiateur que d'écouter la direction alors qu'il devrait rapprocher les deux partis ?

Comment s'en étonner, nous ne

l'avons jamais vu sur un seul chantier pour recueillir l'opinion des salariés.

Drôle de conception de la médiation. Malgré tout, l'unité des salariés, leur combativité et la capacité du syndicat à faire à chaque moment prononcer les salariés sur les décisions à prendre

ont permis de faire asseoir la direction à la table des négociations. Le 20 avril, au jour des négociations, un accord a été conclu. Ceci devient indigeste pour la direction, le 21 au matin elle empêche 38 salariés de reprendre le travail, elle les licencie pour faute lourde.

Parmi les 38 salariés, il y a 6 élus



Marcel Lorre

«va faire la loi chez toi», ou encore à qui veut bien l'entendre. «je ne négocierai jamais tant que les salariés seront en grève, et surtout pas avec Kacete Mahmoud».

Cela s'appelle du racisme.

Croyez-vous que le médiateur nommé par le Tribunal de Paris, Monsieur François Montenot, a une seule fois écouté les salariés



Marcel Lorre

CGT, 80 % des élus et bien sur l'indésirable délégué syndical Kacete Mahmoud.

Ils ont promis de ne pas laisser passer le droit de revendiquer, de s'organiser et d'agir. Ils mènent des actions pour que tous les salariés retrouvent leur poste de travail, conformément à l'accord du 20 avril pour le respect de la Constitution française et du Code du Travail.

Le 1^{er} mai, ils étaient avec la CGT pour refuser les mauvais coups, pour défendre leurs droits, leur dignité de salariés car en tant que travailleurs immigrés, ils sont fiers de lutter pour que la France ne devienne pas un pays d'exclusion mais un pays où il fait bon vivre. Ensemble dans l'égalité, pour que les Droits de l'Homme l'emportent sur tout le reste.

La loi du fric ne pourra pas faire taire les hommes, qu'ils soient français ou immigrés, ils luttent pour un avenir meilleur pour tous les salariés.

Joao RAMOS

Membre du Bureau de la Fédération CGT de la Construction et de la CE de la CGT

CIP LYONNAIS

Solidarité renforcée

SOLIDARITE AVEC LES DEUX JEUNES LYONNAIS EXPULSES. NON au CIP !

Des centaines de milliers de jeunes et moins jeunes dans la rue. Une manif, deux manif, trois manif, des manif plusieurs fois un peu partout en France et au bout... pas de CIP !

On a gagné, on a gagné !....

On a gagné, mais qu'il a fallu en surmonter des obstacles, entre autre celui des provocations et de la répression.

Deux jeunes lyonnais d'origine algérienne s'en souviendront particulièrement,

eux que la police de Pasqua a pris comme boucs-émissaires.

Pris dans une manifestation contre le SMIC jeunes, et il faut voir comment, ces deux jeunes ont été expulsés en Algérie en «urgence absolue». Ils mettaient la patrie en danger !

Pasqua avec ses nouvelles lois pensait faire passer un double message : «vous les étrangers, tenez-vous à carreau sinon voyez

ce qui va vous arriver», et : «Français, vous voyez bien, c'est à cause des étrangers qu'il y a des violences».

Mais son coup a raté, grâce à la solidarité.

Tous les jeunes et les adultes ont bien vu la

combine et se sont mobilisés pour obtenir le retour d'Abdelhakim YOUNI et son camarade Mouloud MADACI.

C'est par centaines qu'à l'appel des organisations étudiantes, de la CGT, du MRAP, SOS Racisme, CIMA-DE...ils étaient devant les tribunaux pour soutenir ces deux garçons et exiger qu'ils rentrent en France, ce qui a été obtenu. Et ce n'est pas la présence de quelques individus du Front National le lundi 18 avril devant le Palais de Justice de Lyon, avec ses invectives haineuses et racistes, qui pouvait empêcher la solidarité de s'exprimer une nouvelle fois quand Abdelhakim YOUNI comparait pour «jets de pierre».



DR

Gageons que le Tribunal saura rendre un jugement digne de notre pays et de ses valeurs profondes.

En tout cas, voilà une action qui aura permis de renforcer les liens entre jeunes et adultes, entre Français et immigrés et qui aura démontré une fois de plus qu'ensemble on peut contrer tous les mauvais coups.

Richard MERMET

Membre du Bureau de l'Union départementale du Rhône

Deux jeunes lyonnais d'origine algérienne s'en souviendront particulièrement, eux que la police de Pasqua a pris comme boucs-émissaires

TEMPS FORT

Journée internationale de lutte contre le racisme

21 mars à Dechy (Nord)

Parmi les initiatives organisées dans la Métallurgie pour marquer la Journée internationale de luttes contre le racisme et les exclusions, les Métallurgistes du Flandres-Douais, avec des mineurs de charbon de la ville qui accueillait et les associations maghrébines, ont visionné le film «la filière noire» et débattu pendant plus de deux heures avec le réalisateur Jean-



DR



DR

Daniel Simon, les organisateurs, sur la nécessité de construire des solidarités de luttes entre nationaux et immigrés, entre jeunes et adultes, pour rejeter la division organisée par le patronat et les forces de droite.

Globalement, l'assistance et les organisations ont convenu que les solidarités se construisaient dans les lieux de vie, notamment dans les entreprises et les quartiers.

DR



DR

21 mars à Lyon

Un un mois, il n'a plu que quatre heures à Lyon mais juste au moment où nous célébrions le 21 mars place Guichard. N'empêche, ce fut un beau 21 mars, même si à cause de cette pluie nous n'avons pas pu débattre, comme nous le souhaitions, sur les méfaits des lois Pasqua/Balladur qui jettent la suspicion sur les immigrés et tentent de les opposer aux Français pour mieux tous nous diviser.

Sur un podium, entouré de stands et d'expositions préparés par des Camarades de la CGT, de l'UTIT, du Mouvement de la Paix, de l'Appel des Cent qui virent pas mal de gens se renseigner, une première partie emballante avec Jimmy Oihid, artiste bien connu dans la région lyonnaise mais aussi jusqu'au Japon ou au Canada, nous amena à l'intervention de notre ami Lucas Thomba Nfeka du COSA-TU venu nous expliquer comment dans son pays l'Afrique du Sud, le vent de la démocratie souffle et combien a été difficile la lutte contre l'Apartheid.

L'Apartheid qui a été un monstre responsable de tortures, d'emprisonnements, de morts, de chômage, d'exil, de sans abris et de beau-

HAUTE-GARONNE

Inter-culturalistes

coup d'autres formes de cruauté. Lucas nous a expliqué le long processus qui a amené aux élections des 26 - 27 - 28 avril 1994. Toutes les luttes qu'il a fallu mener sous des formes variées : l'action de masse, la clandestinité, l'isolement international du régime d'Apartheid et la lutte armée, pour arriver à faire adopter par l'Organisation de l'Unité Africaine et les Nations Unies un document amenant la fin de l'Apartheid et permettant à Nelson Mandela d'être libéré, lui qui était le plus vieux prisonnier politique au monde à l'époque.

Fin 1993, une constitution intermédiaire a été adoptée, l'accord sur la date de l'élection confirmée. Le Comité Exécutif de transition était mis en place. Ceci a marqué la fin de l'Apartheid en Afrique du Sud. Depuis, l'extrême droite blanche et le mouvement Inkatha, qui ne représente qu'une minorité de Zoulous, tentent de développer une stratégie de violence pour empêcher les élections et maintenir le statu-quo. Mais malgré cela notre camarade reste optimiste sur l'issue du scrutin et pense qu'avec ou sans violence des millions de gens voteront pour le gouvernement démocratique de leur choix. Au nom du COSATU et au nom des opprimés de son pays, Lucas a vivement remercié toutes les femmes et les hommes de la CGT pour la solidarité apportée au combat contre l'Apartheid, (à signaler que notre ami a pu ramener dans son pays 7 000 F collectés par l'Union départementale CGT du Rhône durant son bref séjour parmi nous). Er Nfeka concluait : notre lutte n'est pas terminée, la prochaine phase de notre combat sera la lutte pour le socialisme.

Sur ces paroles pleines d'espoir, la pluie redoublant, tout le monde se retira dans une salle de la Bourse du Travail pour finir joyeusement cette journée avec les chants de la Chorale camerounaise de Lyon.

Richard MERMET

Union départementale CGT du Rhône

Le Collectif Immigration a pris cette année pour thème : le rôle de la femme dans le développement économique. Il s'agissait que l'on reconnaisse leur rôle social, économique et culturel.

Lors de l'exposition, chaque association d'immigrés ou de solidarité a exprimé sa culture. Le thème de la femme n'est pas neutre puisque cette dernière participe à l'édifice d'une nouvelle société plus juste, plus humaine où chacune et chacun aura sa place. Etaient présents à cette grande manifestation, par leur stand et exposition, les associations suivantes :

- Le MRAP, la Ligue des Droits de l'Homme, le Centre Médico Social pour la Santé des Migrants, l'Espace Inter-culturel Méditerranéen, France-Cuba, France-Palestine, Association Franco-Marocaine, Association Nord-Sud.

Plus de 200 personnes ont visité les différentes expositions. Le point culminant de cette semaine a été la soirée de solidarité du 18 mars à 20 H 30 marquée notamment par la musique brésilienne Quartafera, par les chants de Jane Euriall, par l'ensemble des saxophones et clarinettes, du



DR



DR

groupe Fabrice Rougier, le swing vocal rural de Femmouzes. Cette semaine culturelle est une semaine de rencontres et de joie, elle contribue, pensons-nous, à faire reculer le racisme qui continue de sévir en France.

Joaquim MIRANDA

Responsable Immigration
Pour l'UD CGT 31

Lors de l'exposition, chaque association d'immigrés ou de solidarité a exprimé sa culture

LE 6 MAI À CASTRES

Journée de travail fructueuse

Le vendredi 6 mai 1994, une journée de réflexion et de travail a eu lieu à Castres avec la participation de Joachim Miranda, responsable régional de l'activité CGT en direction des travailleurs immigrés et de Gérard Chemouil, responsable confédéral du Secteur Immigration CGT.

Vingt-et-un camarades de tout le département, notamment Graulhet, Castres, Albi, Mazamet, responsables d'Unions locales ou membres du Bureau de l'Union départementale, ont participé à cette journée. Une partie de la matinée a été consacrée à la présentation du FAS (Fonds d'Action Sociale) et

au rôle de la CRIPI (Commission Régionale d'Insertion de la Population Immigrée) avec des représentants CGT dans ces organismes et un chargé de mission du FAS Midi-Pyrénées.

Les débats ont porté sur tous les problèmes qui tournent autour de l'immigration et de l'activité spécifique de la

Les débats ont porté sur tous les problèmes qui tournent autour de l'immigration et de l'activité spécifique de la CGT

CGT : droit au travail, droit au séjour, protection sociale, insertion des jeunes, cadre de vie, logement, racisme et

vie dans les quartiers défavorisés où se trouvent beaucoup d'immigrés.

Deux idées essentielles sont ressorties :

- informer les syndicats, les militants de la CGT sur toutes ces questions ;
- développer une activité spécifique en direction de ces salariés.

Enfin, des décisions

concrètes ont été prises :

1° - Accroissement de la diffusion de la TRIBUNE DE L'IMMIGRATION, périodique CGT, (plusieurs abonnements syndicaux et individuels ont été réalisés), pour répondre au besoin d'information des syndicats (une trentaine de numéros du mois d'avril de ce même journal ont été ventilés ou vendus).

2° - Création d'une Commission départementale : Cette Commission se réunira le 6 juin. Elle aura pour objectif de faire une analyse fine sur l'implantation, à la fois géographique et par secteurs professionnels, de la population immigrée, de réfléchir à toutes les questions tournant autour de l'immigration pour pouvoir proposer à la direction de l'UD un certain nombre d'initiatives.

Comme on peut le constater, une journée riche, intéressante mais surtout avec, sur le plan pratique, des décisions importantes.

Sylvain Julien
Secrétaire général de
l'UD du Tarn



DR

DR



RÉGIE RENAULT

132 dressés contre l'injustice

Perriraz

Tous les mots sont faibles pour rendre compte de ce que vivent quotidiennement les travailleurs licenciés par les responsables de la Régie Nationale des Usines Renault, sans aucune proposition de reclassement.

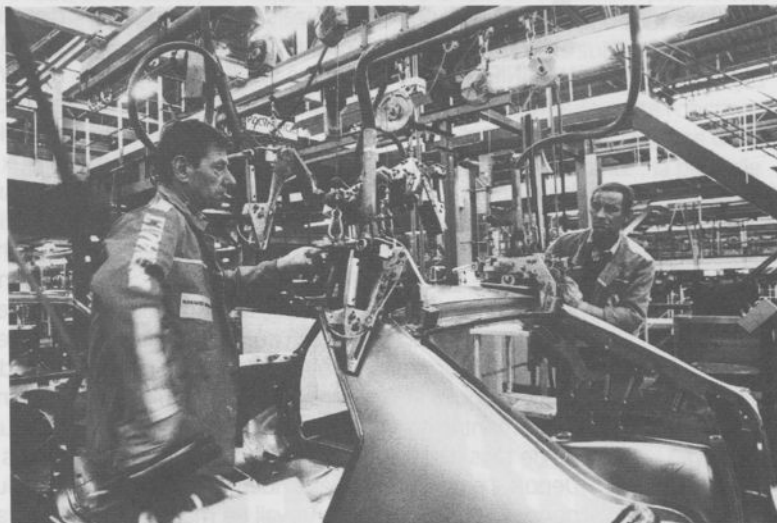
Les travailleurs de tous âges, une ancienneté en moyenne de plus de vingt ans, après les avoir usés dans les travaux les plus pénibles, la Régie Renault (responsable) jette les travailleurs comme des kleenex. Inacceptable disent les 132 personnes qui attaquent les responsables de la Régie Renault en justice et exigent que justice leur soit faite. Trop c'est trop !

Les travailleurs de Renault ne sont aucunement responsables des fermetures de secteurs ou de sites.

La direction de la Régie Renault, le gouvernement Rocard, délibérément, ont choisi la politique de tout faire à l'étranger et de réimporter sur le marché national. Le plan social de Renault, c'est 50 000 F à chaque fois qu'un travailleur signe volontairement son départ de l'usine (Convention de Conversion), alors que tous les travailleurs licenciés ont formulé des demandes de mutations dans les usines de la Région parisienne ou en usines de province.

D'autres travailleurs ont demandé à la Régie Renault de les aider à trouver du travail en dehors de Renault. Rien de tout cela n'a été entrepris par les Agents de la Mobilité, ne leur demandant que de signer leur départ avec 50 000 F.

Les travailleurs licenciés sont en justice depuis mars 1992. La Cour d'Appel de Versailles a désigné un expert à la charge de Renault pour examiner, dossier par dossier, et faire une étude sur la fiabilité des plans dits « sociaux » de Renault. Les 132 travailleurs continuent dignement leur combat contre l'injustice dont ils sont victimes. Ils ont besoin de soutien moral. Ils



sont blessés mais restent debout et sont convaincus que leur lutte est juste et sont déterminés à aller jusqu'à la victoire.

Depuis tout ce temps, ils ne plient pas. Il y en a chez Renault des milliers qui comprennent de mieux en mieux la logique « criminelle » des sites de production fermés ou menacés de fermeture, de licenciements, alors que les prix des véhicules montent et les bénéfices aussi. La spéculation boursière devient une des priorités pour l'investissement des patrons. Le chômage jette dans le désespoir de cette logique là. Il n'en veulent plus ! Ils ont soif de justice, de solidarité, d'une autre société où l'exclusion serait bannie.

Dans les 132 personnes concernées, nous avons constaté beaucoup de cas sociaux. Exemples : des travailleurs avec des enfants handicapés qu'il faut déposer le matin et reprendre dans des écoles d'handicapés. Plusieurs travailleurs âgés et malades, certains avec six interventions chirurgicales et souffrant du diabète.

Ils ne peuvent pas aller travailler dans d'autres sites comme leur proposait la Régie Renault sur des chaînes de montage. Ce sont de véritables cas sociaux, Renault n'a pas tenu compte d'eux, malgré des discours de plusieurs responsables de service disant : « ne vous inquiétez pas, tous les cas seront réglés dans le cadre de la Commission Paritaire avec les syndicats signataires et la Régie Renault ». Ces travailleurs sont pour la plus grande majorité aujourd'hui sans emploi, avec des difficultés à se soigner, avec des enfants malades, handicapés.

Arezki AMAZOUZ
Syndicat CGT Renault

La Régie Renault jette les travailleurs comme des kleenex. Inacceptable disent les 132 personnes qui attaquent les responsables de la Régie Renault en justice

NICE

L'entreprise Reinier hors-la-loi

Le 13 avril dernier, douze salariés d'origine maghrébine de l'entreprise de nettoyage H.REINIER bloquent en gare SNCF de Nice le TGV 86 en direction de Paris durant plus de 45 minutes.

Depuis trois ans maintenant, ils luttent avec la CGT pour obtenir leur réintégration dans l'entreprise suite à un licenciement jugé par les tribunaux d'abusif.

A l'origine de ce que l'on peut appelé aujourd'hui «l'Affaire REINIER», un crime de lèse-majesté : ils avaient refusé de travailler sans protection dans la manipulation de produits toxiques et dangereux ; Des produits hautement irritants utilisés pour le nettoyage de tags dans des wagons SNCF.

Depuis, l'entreprise a été condamnée pour non respect du Code du Travail en manière d'hygiène et sécurité notamment sur la non tenu du CHSCT...

Mais il y a pire et cela est intolérable «devait déclarer Pierre Otto-Bruc, secrétaire général de l'UD CGT des Alpes-Maritimes lors de cette action.

En effet dans la même période où l'employeur, certainement ardent défenseur du libéralisme se séparait des salariés récalcitrants, il faisait appel dans le même temps à de la main-d'oeuvre clandestine, plus malléable et malheureuse-ment dans l'impossibilité de revendiquer.

L'honneur est sauf : les wagons

SNCF étaient propres !

Une situation mise en lumière à la suite d'une descente de l'Inspection du Travail et de la Police de l'Air et des Frontières au cours de laquelle 14 procès-verbaux ont été dressés.

Concernant les clandestins, ils ont été expulsés, concernant l'entreprise REINIER et sa filiale d'intérim ONEPI, elles poursuivent leurs activités fort lucratives. Une situation d'autant plus inacceptable que des poursuites pénales auraient du être engagées par l'Etat, le marché public dénoncé par la Direction de la SNCF.

Il n'en est rien, bien au contraire. La

direction de la SNCF fait la sourde oreille, l'Etat laisse faire et souhaiterait même étouffer l'affaire. Il est vrai que REINIER fait partie du Groupe ONET, multinationale du nettoyage et leader sur le marché. On comprend mieux le silence radio entretenu sur ce dossier. Avec plus de 18 millions de francs de bénéfices affichés pour l'année 1992 (dernier chiffre connu), ONET doit avoir des arguments de poids au près de très nombreuses personnalités.

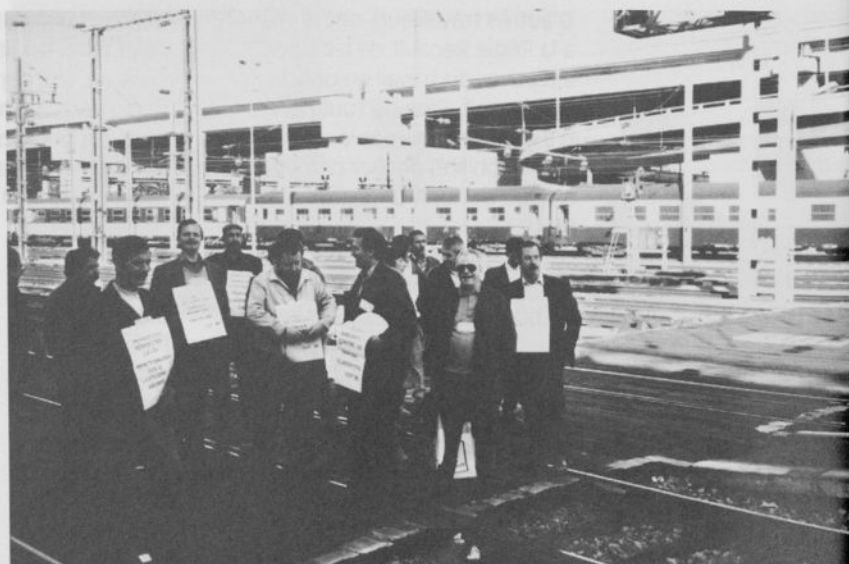
Silence sur cette affaire, y compris du Président du Conseil d'Administration de la SNCF prévenu de l'affaire, mais qui préfère prôner toujours plus de rigueur dans l'entreprise, sur les salaires; les emplois et la restructuration du réseau ferroviaire.

Pour la CGT, le marché public doit être retiré immédiatement à l'entreprise REINIER, les 12 salariés retrouver leurs emplois et rentrer dans leurs droits.

Gageons que les grands discours du gouvernement en manière d'immigration et de Code du Travail ne s'appliquent pas seulement aux salariés, mais que la loi soit la même pour tous.

Stéphane Gravier

Depuis trois ans maintenant, ils luttent avec la CGT pour obtenir leur réintégration dans l'entreprise suite à un licenciement jugé abusif par les tribunaux



DR

SOLIDARITÉ

Urgence pour l'Algérie

La multiplication des crimes et des attentats et la dégradation des conditions économiques et sociales des Algériens accentuent la complexité et la compréhension de la crise qui frappe ce pays. L'aggravation de la situation et l'existence, réelle, de risques de contagion des pays avoisinants, y compris la France, a conduit le secteur confédéral aux travailleurs migrants à organiser le 5 avril 1994 à Montreuil une conférence-débat autour du «problème algérien», en présence d'Alphonse VERONESE, du Secteur confédéral international et de deux invités algériens, Messieurs Nourredine ZENINE, journaliste au quotidien «Alger Républicain» et Boualem KHALFA, ancien Directeur d'Alger Républicain, à laquelle ont répondu plusieurs élus et militants de la CGT. Dans son discours d'ouverture, Gérard CHEMOUIL, Responsable du Secteur Immigration, a rappelé que la CGT n'a jamais ménagé ses efforts de solidarité à l'égard de l'Algérie et ce depuis fort longtemps. «L'initiative d'aujourd'hui,

N'est-on pas arrivé à un point où le terrorisme paralyse les forces populaires et progressistes (menacées de mort) au détriment de leur réflexion et de leur action autour des vrais enjeux ?

a-t-il précisé avant de céder la parole à ses invités, a pour objectif la récolte d'éléments d'information et d'explication sur l'origine de la crise algérienne et de son prolongement, de manière à permettre à la CGT d'organiser des formes de solidarité concrète avec les travailleurs algériens».... Prenant la parole, Nourredine ZENINE a déclaré que l'opinion internationale et française est particulièrement attentive à l'aspect phénoménal de la situation générée par les crimes et les attentats commis au nom de l'Islam. Pour comprendre la crise multidimensionnelle que connaît l'Algérie,

il faut, poursuit le journaliste, se référer à ce qui se passe dans le monde et aux événements importants qui ont bouleversé le cours de l'histoire ces quinze dernières années.

La crise algérienne, bien qu'elle ait ses propres spécificités, est un maillon de la crise du système capitaliste mondial. Ce dernier a imposé

à la fois du diktat du système capitaliste mondial et des orientations anti-nationales suivies par le pouvoir algérien au cours des années 80. Résultante de cette fonction, l'Algérie est prise à la gorge d'où l'hypothèse suivante : la barbarie des crimes commis en Algérie et justifiés au nom de l'Islam, n'est-ce pas en définitive une donnée tra-



AFP

sé aux pays du tiers-monde, notamment au cours de la décennie 80, une économie mondiale d'endettement. En appui sur des fractions des bourgeoisies de ces pays, précise ZENINE, le capitalisme international a su créer les conditions pour imposer le plan d'ajustement structurel, conçu par ses deux instruments : le FMI et la Banque mondiale afin d'imposer le «modèle» occidental du Libéralisme. Ainsi, nous assistons à une forme de recolonisation rampante qui porte en elle la violence sous toutes ses formes. Concernant précisément l'Algérie, Nourredine ZENINE déclare que l'acceptation des conditions du FMI par son pays, signifiera la remise en cause de l'essentiel des acquis économiques et sociaux de dix-huit ans d'efforts (1962 - 1980). Cette situation grave est le résultat

gique et sanglante qui masque les enjeux fondamentaux et facilite, ainsi, l'application du plan d'ajustement structurel imposé par le FMI ?

N'est-on pas arrivé à un point où le terrorisme paralyse les forces populaires et progressistes (menacées de mort) au détriment de leur réflexion et de leur action autour des vrais enjeux ?

Dans ce contexte dangereux, les différentes fractions de la Bourgeoisie (réactionnaires ou non) se livrent une lutte sans merci pour le contrôle du pouvoir. Ces différentes fractions ne sont ni stables, ni suffisamment cristallisées. Elles ont dans le même temps des intérêts communs et des divergences profondes, ce qui rend le pouvoir non homogène.

La fraction réactionnaire de la bourgeoisie, précise ZENINE, est

présente au sein et en dehors du pouvoir. C'est pour l'essentiel la bourgeoisie compradore d'Etat et privée, celle composée de gros trafiquants en tous genres, prêts à tout pour s'enrichir au dé-

triment de l'intérêt du pays. Elle se présente sous des formes diverses et multiples, sous le visage fasciste de l'intégrisme et de son terrorisme barbare et/ou derrière la légitimité historique. Ainsi, la bourgeoisie est multiple sous sa forme d'expression mais

UNE par son contenu de classe. Les forces sociales n'ont pas dit leur dernier mot, ce qui, selon Nourredine, laisse penser qu'il existe trois hypothèses d'évolution : 1° Evolution réactionnaire par la prise du pouvoir totalement ou majoritairement par les résidus de la féodalité et de la bourgeoisie réac-

tionnaire, avec ses forces les plus rétrogrades manipulant l'Islam. Cette évolution signifie sans doute la guerre civile, la destruction de l'Algérie et la récupération des richesses du pays par le capitalisme mondial.

2° Une évolution réformiste qui veut dire que l'initiative reviendrait à des forces bourgeoises, non-réactionnaires, qui agiraient pour réunir autour d'elles et sous leur hégémonie un maximum de forces sociales. Ces forces bourgeoises non-réactionnaires sont hésitantes car tantôt elles veulent combattre la bourgeoisie réactionnaire, tantôt elles veulent la neutraliser. Sur le plan politique, elles sont reconnaissables par leur volonté de



AFP

«réconciliation nationale». Elles se positionnent contre le terrorisme intégriste en essayant de s'allier avec les autres forces sociales pour prévenir la probable des travailleurs, en premier lieu la classe ouvrière contre le plan du FMI.

3 - Enfin, une évolution nationale démocratique qui serait à l'initiative des forces vives du pays et des travailleurs manuels et intellectuels.

Dans cette situation de crise et donc d'instabilité, conclut ZENINE, des change-

ments rapides en un temps court peuvent se produire positivement ou négativement. En fait, dit-il, l'Algérie est grosse à la fois d'une révolution et d'une contre-révolution.

Après cet exposé, plusieurs intervenants ont pris part au débat et ont exprimé leur solidarité à un peuple meurtri ; ce qui a permis à ZENINE

et à KHALFA de préciser que le «peuple algérien n'est pas impuissant. Il est debout ! Il lutte et tente de s'organiser car dans son écrasante majorité, il veut que le sang cesse de couler mais pas au prix de la compromission avec les assassins. Pour preuve, depuis quelques mois des femmes, des travailleurs, des syndicalistes et d'autres prennent conscience qu'ils ne doivent compter que sur eux-mêmes pour construire une Algérie libre, démocratique et juste».

Reprenant la parole, la salle s'interroge sur le travail concret et les solutions réelles à mettre en place pour que la solidarité avec l'Algérie ne reste pas dans son aspect formel.

Nourredine ZENINE précise que, depuis quelque temps, nous assistons à un processus d'émergence, à partir de la base, d'un MOUVEMENT POPULAIRE PROGRESSISTE AUTONOME sorti des entrailles de l'Algérie profonde et meurtrie. Il se produit au moment où les salariés et les plus démunis subissent (et subiront) les dures conséquences des accords passés avec le FMI.

La lutte contre le terrorisme, reprend KHALFA, est inséparable des luttes à mener pour limiter les effets négatifs, dangereux du FMI qui menacent le pouvoir d'achat des masses populaires, l'emploi et le secteur public qui risque d'être bradé. Ces luttes se prolongent à l'échelle internationale avec les forces démocratiques et progressistes pour exiger l'annulation de la dette de l'Algérie et des autres pays du tiers-monde, la revalorisation des prix des matières premières, pour imposer la paix dans le monde, pour échanger les expériences et les réflexions, pour faire front ensemble contre le système capitaliste mondial qui nous exploite communément.

Clôurant cette matinée, Jean BELLANGER remercie, au nom de la CGT, les informations et les éclaircissements contenus dans les interventions de KHALFA et de ZENINE. Il dit comprendre la nature de classe du terrorisme qui s'attaque en priorité aux gens du peuple : les femmes, les jeunes-filles, les travailleurs humbles, les syndicalistes, les journalistes, les écrivains et intellectuels progressistes, etc. et s'en prennent aux écoles, aux collèges, aux entreprises publiques et aux parcs d'automobiles d'Etat, aux surfaces commerciales publiques. Il réitère enfin l'engagement de la CGT aux côtés des travailleurs algériens. Notre rôle consiste à réduire, précise-t-il, les pressions sur l'Algérie. Nous lutterons pour faire pression sur le gouvernement français pour annuler la dette. Nous œuvrerons pour créer des solidarités entre nos peuples et les autres peuples de la planète face au système capitaliste.

Ali Bendris

EX YUGOSLAVIE

Un rôle à jouer pour la paix

Depuis plus de trois ans, la crise yougoslave ensanglante cette partie de l'Europe où sont nés les deux derniers conflits mondiaux. Si cette guerre n'a cessé de faire «la une» de l'actualité, pour autant, nous avons toujours du mal à nous y retrouver dans le flot des informations que déversent les médias.

Depuis un demi-siècle, des peuples de culture et de religions différentes faisaient la démonstration que la diversité, non seulement n'était pas un obstacle à une vie commune et à des brassages de civilisation, mais au contraire était une richesse qui longtemps a été le trait spécifique de la Yougoslavie

Les événements, souvent dramatiques, qui se succèdent avec une grande rapidité sont le plus souvent traités superficiellement. L'aspect émotionnel l'emporte sur l'analyse et la réflexion. La tendance est à la simplification à l'extrême, ramenant le conflit à un affrontement entre les «bons» et les «méchants». Evidemment, les choses sont plus com-

plexes car il s'agit à la fois d'une guerre pour des conquêtes territoriales se traduisant par des combats fratricides mais qui ne recoupent pas forcément les clivages ethniques ou religieux.

Depuis un demi-siècle, des peuples de culture et de religions différentes faisaient la démonstration que la diversité, non seulement n'était pas un obstacle à une vie commune et à des brassages de civilisation, mais au contraire était une richesse qui longtemps a été le trait spécifique de la Yougoslavie.

Alors pourquoi en est-on arrivé là ? Il n'y a pas une réponse unique qui pourrait tout expliquer. Une succession de situations, d'événements et de décisions a créé un enchaînement et conduit au drame que l'on connaît aujourd'hui. La mort de Tito, le héros de la résistance aux occupants nazis et père fondateur de l'Etat yougoslave, a ouvert le champ aux rivalités au sein des instances fédérales et entre les responsables politiques des différentes républiques yougoslaves. Ces rivalités ont pris appui sur les réalités économiques et sociales du pays et notamment sur l'inégalité de développement entre les républiques les plus riches et les plus pauvres où les écarts de revenus allaient de 1 à 4. Le poids de l'endettement auprès des instances internationales (+ de 20 milliards de \$), le niveau du chô-

mage, la crise économique ont largement nourri les tendances à l'éclatement de la Fédération yougoslave, conduisant notamment la Slovénie et la Croatie en 1991 à revendiquer puis à proclamer leur indépendance.

L'Allemagne encouragea ces deux républiques à la sécession pour accroître son influence dans cette région. En les reconnaissant officiellement contre l'avis de la CEE, des Etats-Unis et du Secrétaire général de l'ONU, elle porte une lourde responsabilité dans la crise qui a suivi.

Sous prétexte de défendre les droits de la minorité serbe, les dirigeants de Belgrade et l'armée fédérale se sont livrés alors à des attaques brutales et meurtrières dans plusieurs villes de Croatie. Alors que les combats avaient cessé entre Serbes et Croates, la déclaration d'indépendance de la Bosnie-Herzégovine, soutenue par la Communauté internationale, contre l'avis de la minorité serbe (30 %), créait toutes les conditions de nouveaux affrontements. Or, comme pour la Croatie, ni le sort des minorités nationales ni les règles de vie démocratique n'avaient été réglés. Quant à la notion de citoyenneté, elle avait

plexes car il s'agit à la fois d'une guerre pour des conquêtes territoriales se traduisant par des combats fratricides mais qui ne recoupent pas forcément les clivages ethniques ou religieux.

Essayons d'y voir plus clair.

Jusqu'à son éclatement officiel le 15 janvier 1992, la République Fédérale Yougoslave regroupait 23 millions d'habitants, répartis dans six républiques et deux régions autonomes.



Candille

été occultée au profit de celle de nationalité, laissant le champ libre aux exaltations chauvines et aux rivalités ancestrales dont s'emparèrent les dirigeants politiques.

Pour chacun d'entre-eux, pourtant coresponsables du bilan économique et politique de l'ex-Yougoslavie, le coupable tout désigné c'était «l'autre», celui qui n'appartenait pas à la même communauté.

La Bosnie-Herzégovine a été vite le champ d'affrontements où se sont entremêlées les rivalités nationales, les velléités de conquêtes politiques et territoriales, où se sont affrontés les intérêts des grandes puissances jouant un camp contre les autres.

Si les dirigeants de Belgrade et les milices serbo-bosniaques portent de lourdes responsabilités dans cette guerre, avec ses atrocités, la pire des choses serait d'absoudre par omission les autres responsables nationalistes qui continuent de miser eux-aussi sur la guerre pour atteindre leurs objectifs.

Dès le début du conflit, la CGT a choisi son camp : celui des travailleurs et des populations victimes de la guerre et des politiques bellicistes des chefs nationalistes.

L'ennemi à abattre, ce n'est pas «l'autre». Ce qu'il faut combattre c'est la haine, l'intolérance, la discrimination.

Il n'y a pas de solution qui sera imposée par les armes mais obligatoirement par la négociation et le plus vite sera le mieux.

Le bilan de cette guerre est déjà effroyable : des dizaines de milliers de morts dont de nombreux enfants, des millions de réfugiés, sans compter une quantité d'handi-

capés et traumatisés pour toujours.

C'est un recul dans tous les domaines : économique, social, démocratique, ce sont des destructions de toutes sortes, des sociétés anéanties.

En Bosnie, la population ne survit que grâce à l'aide

humanitaire, dans les autres républiques, le chômage atteint ou dépasse les 50 %, de 80 % à 90 % des gens vivent en dessous du seuil de pauvreté. Comment imaginer l'avenir dans une telle situation ?

Le Mouvement syndical en ex-Yougoslavie et en Europe a de grandes responsabilités, à la fois sur le terrain social mais aussi pour contribuer à une issue pacifiste du conflit.

Le syndicat est par définition un lieu de rencontre, de débat qui transcende les clivages ethniques et religieux à partir des intérêts communs.

Sans enjoliver les choses, on retrouve cette diversité dans les différentes centrales syndicales et elles sont soucieuses de préserver cet acquis quelles que soient les républiques.

Le Mouvement syndical yougoslave n'est pas à l'abri du nationalisme ambiant mais ses dirigeants mesurent l'importance que représente la cohésion au sein de leurs organisations et veulent à tout prix éviter les affrontements inter-ethniques.

Ils s'efforcent, au contraire, de maintenir et renouer leurs contacts, donner une plus grande qualité à leurs échanges, en considérant que les travailleurs sont las de la guerre et des sacrifices qui leur sont imposés.

Pour reprendre l'expression d'un dirigeant syndical serbe «enfin, le pain est devenu plus important que le nationalisme».

Ces mêmes dirigeants, qu'ils soient Slovènes, Croates, Bosniaques, Serbes, Monténégrins ou Macédoniens, ont soif de coopération avec les syndicats européens. Ils attendent beaucoup de la CGT et sont très réceptifs à nos conceptions en matière de rapports internationaux.

Aider ces hommes et ces femmes à se rencontrer et exprimer ensemble leur volonté de Paix, de coopération, tel est l'objectif que s'est assigné la CGT et qu'elle souhaite concrétiser en commun avec les autres centrales syndicales européennes.

Jacques Obriet

Secteur Paix et Désarmement de la CGT

Le Mouvement syndical en ex-Yougoslavie et en Europe a de grandes responsabilités, à la fois sur le terrain social mais aussi pour contribuer à une issue pacifiste du conflit

1 an
80 F

Abonnement à « la Tribune de l'immigration »

Nom..... Prénom.....

Adresse.....

Code postal..... Ville.....

Entreprise.....

Union départementale..... Fédération.....

Ci-joint un chèque de 80 F à l'ordre de «la Tribune» pour recevoir pendant toute l'année la revue à mon domicile.

Bulletin à retourner à : Tribune de l'immigration - Case 432 - 263, rue de Paris 93516 Montreuil Cedex

CODE DE LA NATIONALITÉ

Elisa est bien française !

Elisa est née à Dakar en 1986, de mère française, est arrivée en France en 1992. L'administration a tergiversé pour lui reconnaître la nationalité française. Les initiatives prises par la CGT de Toulon et le Comité de soutien pour le maintien de la nationalité française, ont permis que le Ministère statue favorablement. Le Ministère est remonté à la situation du grand-père d'Elisa, celui-ci étant français parce que sur le sol au moment de l'indépendance du Sénégal.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION DES AFFAIRES CIVILES ET DU SCEAU
13, place Vendôme
75042 PARIS Cedex 01
Tél : 44 77 60 60
Télex : 211802
Télécopieur : 44 77 60 70

Paris, le 2 mai 1994

LE GARDE DES SCAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE

à

Monsieur Jean BELLANGER
Secteur immigration
Confédération Générale du Travail
263 rue de Paris
93516 MONTREUIL CEDEX

Référence à rappeler :

BUREAU DE LA NATIONALITE
D3 N° 1238 Y 93 R10

**OBJET : nationalité de Elisa MENDY
né(e) le 17.10.1986 à DAKAR (SENEGAL).**

Monsieur,

Vous avez bien voulu appeler l'attention du Ministre des Affaires Sociales, de la Santé et de la Ville sur la situation de Mademoiselle Elisa MENDY au regard du droit français de la nationalité.

J'ai l'honneur de vous informer qu'au vu des éléments du dossier, l'intéressée est française en application des dispositions de l'article 18 du code civil pour être née d'une mère elle-même française par filiation paternelle.

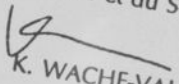
En effet, son père, Gaspard MENDY, originaire du Sénégal qui a eu anciennement le statut de Territoire d'Outre-Mer, est lui-même français en vertu de l'article 17.1° du code de la nationalité française tel que rendu applicable Outre-Mer par le décret du 24 février 1953.

Il doit être réputé avoir conservé de plein droit la nationalité française puisqu'il résulte des précédents certificats de nationalité qui lui ont été délivrés qu'il était domicilié en France lors de l'accession à l'indépendance des Territoires d'Outre-Mer de la République française.

Une dépêche en ce sens a été adressée au juge du Tribunal d'Instance de Toulon.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur des Affaires Civiles et du Sceau


K. WACHE-VALIN

la liberté

Libre de se taire ?

c'est de se

Libre de subir ?

syndiquer.

Libre d'être licencié ?

CGT

en toute liberté